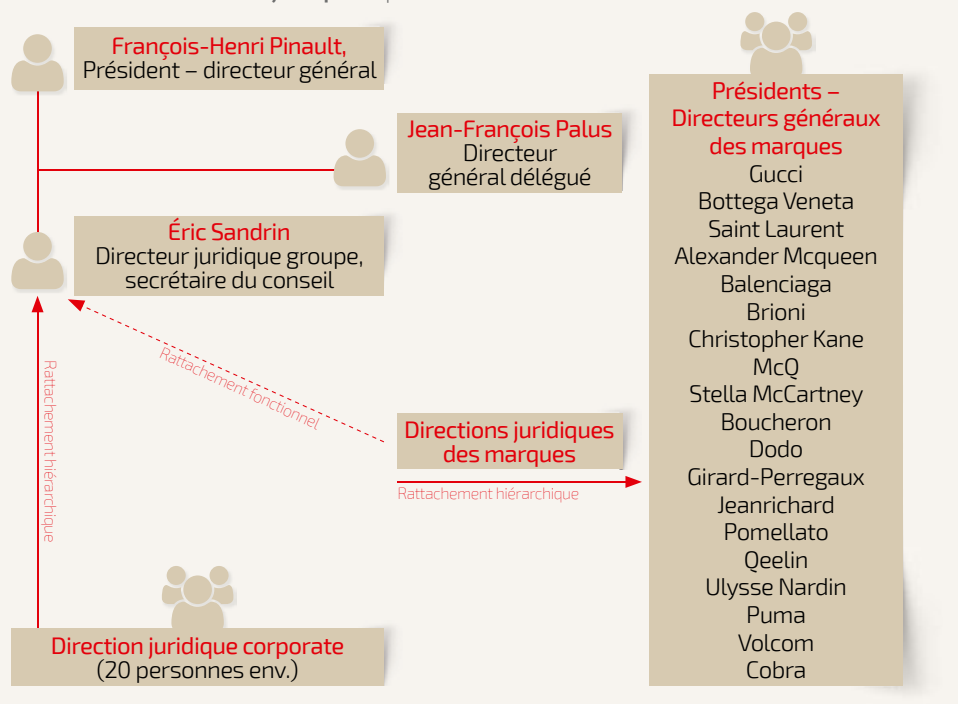


Portrait

La direction juridique du groupe Kering

Par Gabriel Mikulfska

■ KERING • Direction et filière juridique • Septembre 2017



L'entreprise

- Groupe français de luxe affichant en 2016 12,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour 1,9 milliard de résultat opérationnel.
- Créé initialement autour d'une activité de scierie et de négoce de bois, le groupe fut d'abord un acteur de la distribution (CFAO, La Redoute, Printemps, Conforama, Fnac) avant de se tourner vers le luxe : en 1999 par le rachat du groupe Gucci puis, via ce dernier, par l'acquisition de marques prestigieuses. La fusion PPR/ Gucci fut réalisée en 2011.
- Les activités sont structurées autour de deux pôles : luxe ; sport & lifestyle.

Les conseils

Le recours à des conseils est fréquent mais d'importantes démarches de rationalisation de leur utilisation ont été mises en œuvre : « Nous avons recours à un nombre plus réduit de cabinets et utilisons des accords globaux, assurant une collaboration sans doute plus étroite. ». La maison travaille principalement avec **DLA Piper** et **Eversheds**.

Éric Sandrin, directeur juridique

Entré à Sciences Po en 1985 plus par hasard que par conviction, Éric Sandrin entreprendra en parallèle des études de droit convaincu par le père d'un de ses amis, avocat et ancien bâtonnier. Diplômé d'un DEA de droit privé de la Faculté d'Assas en 1990, il passera quatre ans chez un ancien agrégé afin de pratiquer le droit commercial qui l'attirait vraiment. Il part après aux États-Unis, à l'université de Cornell, y obtient un LL.M et intègre le barreau de New-York en 1995. Le cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton le recrute. Une année à New-York, puis retour à Paris où il y restera jusqu'en 1998. Il est recruté alors par General Electric, un des clients du cabinet. Il y restera jusqu'en 2009, en France puis en Italie. « Ce fut ultra-formateur pour moi tant cette entreprise est conçue pour être efficace, performante et permettre à ses équipes d'anticiper les transformations de ses marchés et de sa propre organisation. ». En 2008, la direction juridique du groupe Atos lui est proposée. Il intègre le groupe la même année que son

nouveau président, Thierry Breton, dont il garde un très bon souvenir. De 2011 à 2014, il sera directeur juridique de la Scor avant d'être recruté à son poste actuel.

La direction juridique

Rapportant au directeur général délégué et au président du groupe, la direction juridique est en prise directe avec le pouvoir. Avec un peu plus de 80 personnes dans le monde, elle est organisée en deux volets : une équipe corporate déployée dans le monde (20 personnes environ) et des juristes dans les maisons du groupe. « Dans chaque zone (Europe, États-Unis, Asie), en plus des équipes présentes aux sièges des marques, celles-ci font appel à des compétences mutualisées sur certains domaines : compliance, propriété intellectuelle, fusions-acquisitions... ». Le défi consiste à apporter une expertise forte dans le domaine juridique tout en étant capable d'une indispensable rondeur compte tenu des personnalités fortes caractéristiques du monde du luxe et de la création. Par ail-

leurs, la culture très entrepreneuriale du groupe conduit à lier étroitement la pratique du droit avec la réalisation des objectifs opérationnels et la recherche de progrès constants. « Il y a un réel souci d'exigence mais qui est doublé par une immense attention portée aux collaborateurs du groupe. ». La compliance est l'un des sujets d'importance, pour un groupe désormais global. ■



Éric Sandrin

« Nous avons recours à un nombre plus réduit de cabinets et utilisons des accords globaux, assurant une collaboration sans doute plus étroite »